

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 4

Nachruf: Richner, Alfred

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

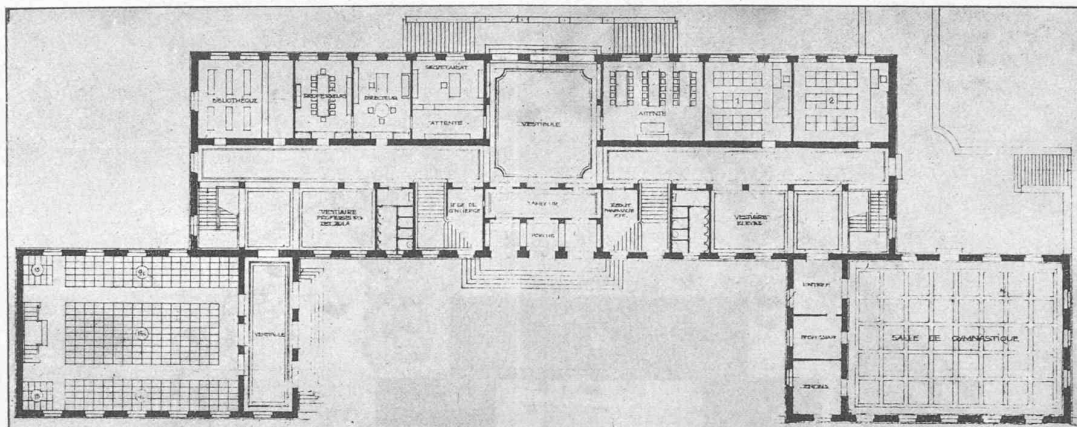
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

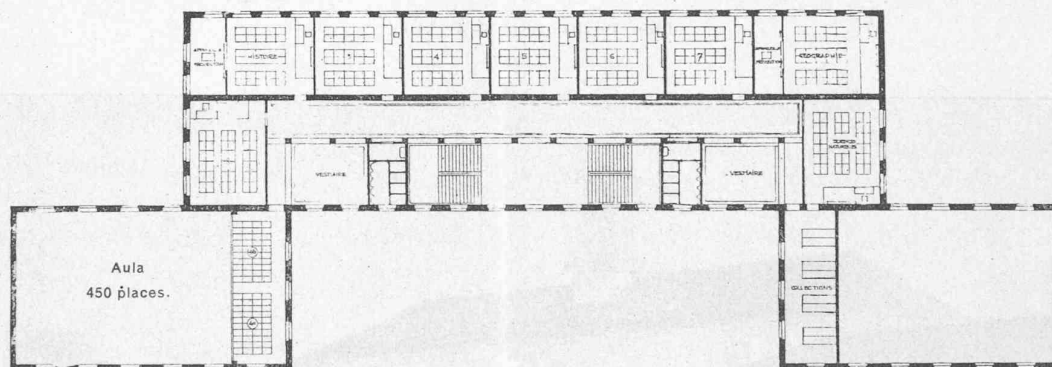
Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR LE COLLÈGE DE SAINT-JEAN, A GENÈVE



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 600.

Plan du 1^{er} étage. — 1 : 600.3^{me} prix *ex aequo* : Projet de MM. P. Aubert et A. Hæchel.

sur le rendement d'une turbine multiple d'une façon générale. Dans le cas de l'ailette Parsons le contraire se vérifie et c'est l'application pratique des équations déterminées ci-dessus pour le calcul des dimensions principales d'une turbine du type étudié qui apparaît pour nous au premier plan. C'est donc l'étude de la détermination d'un ailette Parsons que nous allons entreprendre en détail en ne consacrant que quelques remarques aux questions théoriques, ce qui ne présente aucun inconvénient, puisque les conclusions générales de notre précédente étude peuvent être étendues sans autre aussi au cas considéré actuellement.

(A suivre.)

Concours pour l'étude d'un projet de collège à Saint-Jean, Genève.

(Suite et fin)¹

3^{me} prix *ex aequo* : Projet de MM. Aubert et Hæchel. — Bâtiment central avec deux annexes, renfermant l'aula et la salle de gymnastique. Plan très condensé. Locaux administratifs

¹ Voir *Bulletin technique* 1919, p. 26.

bien groupés. Les escaliers ne se trouvent pas facilement. L'édifice est bien assis sur le terrain; le groupement des masses est bon. L'architecture est d'une bonne tenue mais d'une sobriété excessive. Les préaux sont ordonnés d'une façon claire et simple. Le caractère monumental du mur de la terrasse supérieure est un peu trop accentué.

NÉCROLOGIE

Alfred Richner.

La triste nouvelle du décès de M. Alfred Richner, architecte, a causé parmi ses nombreux amis une vive émotion.

Obligé de se rendre à Paris pour affaires, il y a trois semaines, M. Richner y est mort des suites de la grippe.

Le défunt avait fait toutes ses classes à Neuchâtel (école primaire, collège latin et gymnase cantonal). Il s'était rendu ensuite à Stuttgart pour y faire ses études d'architecture. Rentré dans sa chère ville de Neuchâtel qu'il aimait en vrai patriote, il entra dans le bureau de son père, M. Alfred Richner, mort en mai dernier. Le défunt fut pendant douze ans le dévoué secrétaire de la section de Neuchâtel de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Enlevé aux siens à l'âge de 37 ans, il avait cependant déjà

pu donner en partie sa mesure par la construction, en collaboration avec son associé M. Brandt, de la Rotonde et du bel immeuble Petitpierre, Avenue de la gare. Son départ si prématuré provoquera de vifs regrets à Neuchâtel, où M. Rychner ne comptait que des amis.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Enquête sur l'assujettissement des bureaux d'ingénieurs et d'architectes à l'assurance, obligatoire, en cas d'accident.

Une enquête ouverte sur cette question par le secrétariat de la Société a révélé que dans 10 cas sur 16 ces bureaux ont été rangés, sans différenciation des employés occupés à l'intérieur et à l'extérieur, dans la classe 60 h IV (prime 10 $\frac{0}{100}$), le tarif de la classe III (8 $\frac{0}{100}$) n'ayant été appliqué qu'une fois. Quand la différenciation entre le service interne et le service externe a été faite, les tarifs des classes VII (16 $\frac{0}{100}$), VI (14 $\frac{0}{100}$), IV (12 $\frac{0}{100}$) et III (8 $\frac{0}{100}$) ont été appliqués chacun à un cas.

Ces divergences sont inexplicables et il est injuste qu'un bureau, abstraction faite du personnel commercial, soit soumis à une prime de 8 $\frac{0}{100}$ seulement tandis qu'un autre bureau, tout à fait semblable au premier paie le double.

En moyenne, les bureaux visés par l'enquête occupent 6 employés dont 4 en service exclusivement interne. Dans l'hypothèse d'un traitement moyen annuel de 4000 fr., soit au total 24 000 fr. de salaires annuels, la prime comporte un maximum de 240 fr. (10 $\frac{0}{100}$, sans différenciation) et un minimum de 64 fr. (8 $\frac{0}{100}$ de 8000 fr., dans le cas de différenciation avec application du tarif le plus bas). L'écart est important.

Le Comité central a décidé de porter ces faits à la connaissance : des membres visés par l'enquête, de la Caisse nationale des assurances et du public, par l'intermédiaire des organes de la Société.

Il est recommandé aux membres d'exiger formellement, lors du renouvellement de leurs polices, le traitement le plus favorable qui a été accordé à certains bureaux comme nous venons de le constater. Au surplus, on se reportera aux articles 15, 92, 93 et 95 du « guide » qui a été remis par la Caisse des assurances à chacun de ses assujettis. Il serait avantageux de traiter à part le personnel commercial toutes les fois que cette différenciation est rendue possible par l'absence de toute confusion entre ce personnel et le personnel technique.

Au nom du Comité central :

R. WINKLER, président,
A. TRAUTWEIL, secrétaire.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Modifications à l'état des membres pendant le 3^{me} et le 4^{me} trimestre de 1918.

1. Admissions.

Section d'Argovie : Karl Kieser, ing., Tellstrasse, Aarau.

Section de Bâle : Alfred Bringolf, ing., Spalentorweg, 57, Bâle ; August Burckhardt, ing., Amselstrasse, 17, Basel Ma, téléphone 4336.

Section de Berne : Hermann Lang, ing., Optingenstrasse, 8, Berne Ma, téléphone 4346 ; Julien Walther, ing., Bühlstrasse, 46, Ma, téléphone 3623.

Section de Genève : Paul Aubert, arch., rue du Puits, Genève.

Section de Zurich : Gottfr. Bachmann, Gablerstrasse, 41, Zurich 2 ; Herm. Bender, arch., Bahnhofstrasse, 57a, Zu-

rich 1, téléphone S 6816 ; Rudolf Huber, ing., Kreuzstrasse, 36, Zurich 8 ; Ernst Mangold, ing., Feldeggstrasse, 46, Zurich ; Henry Michel, ing., Universitätstrasse, 18, Zurich 6 Ma, téléphone H 5365 ; Max Schoch-Wernecke, ing., Münsterhof, 14, Zurich 1 Ma, téléphone S 3191 ; Hans Roth, ing., Badenerstrasse, 402, Zurich 4 ; Heinrich Tempelmann, ing., Weststrasse, 18, Zurich 3.

Membres isolés : Walter von Gunten, arch., Bienne, téléphone 820 ; Robert Helbling, ing., Flums ; Joseph Steiner, arch., Schwyz ; Alfred Jackle, arch., Sion, téléphone 52 ; E. W. Ochsner, ing., Cham, téléphone 23 ; Ad. Zimmermann, ing., Schencherstrasse, 14, Zurich Ma, téléphone H 4468.

2. Démissions.

Section de Bâle : Armin Stöcklin, arch., Bâle.

Section de Berne : A. Schätz, ing., Berne.

Section des Grisons : H. Hosang, ing., Coire ; J. Corradini, ing., Coire.

Section de Saint-Gall : H. Ditscher, arch., Lachen-Vonwil.

Section de Thurgovie : Albert Weber, Frauenfeld.

Section du Tessin : Giovanni Censi, professeur, Lugano ; Emilio Lucchini, ing., Lugano ; Francesco Riva, ing., Lugano.

Section de Vaud : Jos. Austermayer, arch., Lausanne ; Victor Chaudet, arch., Vevey ; Alfred Gautschi, ing. C. F. F., Lausanne.

Section de Lucerne : O. Bolliger, ing., Lucerne.

3. Décès.

Section de Bâle : Leonhard Friedrich, arch., Bâle.

Section de Berne : Paul Girsberger, arch., Berne.

Section de Genève : Gustave Brocher, arch., Genève ; Adrien Peyrot, arch., Genève ; Alfred Bourgeois, ing., Genève ; Marc Dupont-Bueche, ing., Paris.

Section de Schaffhouse : Bahnmeyer, arch., Schaffhouse ; Fritz de Boor, ing., Schaffhouse ; Aug. Habicht, ing., Schaffhouse.

Section de Saint-Gall : E. Höllmüller, arch., Saint-Gall ; Th. Schlatter, membre d'honneur, Saint-Gall.

Section de Vaud : Gustave Cuénod, ing., Lausanne ; Louis Veyrassat, ing., Delémont.

Section de Zurich : Jacob Moggi, arch., München ; Hermann Stieger, arch., Zurich ; Hans Meyer, ing., Schwanden ; Max Schoch-Wernecke, ing., Zurich.

4. Transferts.

Section de Berne : Herm. Gubelmann, ing., Bubenbergstrasse, 21, Berne (auparavant section de Zurich).

Section de Neuchâtel : Ch. Schätz, ing. au Service des ponts et chaussées, Neuchâtel (auparavant membre isolé).

Section de Lucerne : Walter Schaffer, ing., Schweizerhausstrasse, 3, Lucerne (auparavant section de Berne).

Section de Zurich : Charles Andreae, ing., Bürglistrasse, 30, Zurich 2 (auparavant section de Berne) ; Alfred Keller, ing., Dufourstrasse, 95, Zurich 8 (auparavant section de Berne) ; Ed. Arbenz, ing., Englischviertelstrasse, 43, Zurich 7 (auparavant section de Saint-Gall) ; C. Wetzel, ing. Rotwandstrasse, 35, Zurich 4 (auparavant section des Grisons).

Membre isolé : Fritz Hafner, arch., Albisrieden (auparavant section de Zurich).

5. Changements d'adresse.

Section d'Argovie : Emile Bachmann, ing., Lorrainestrasse, 4, Aarau.

Section de Berne : Hans Wyss, ing., Kraftwerk Egglisau, Egglisau.